



Année 2007, N°22

Février 2007

Dans ce numéro :

Au Conseil Municipal	3 à 6
Campagne de prévention	7
Remise de médaille	8
Téléthon 2006	9
Vie associative	10
Etat civil	12

EDITORIAL

Le début de l'année est traditionnellement le moment des vœux. Et en formulant ceux de la municipalité à la salle des fêtes, je n'imaginai pas que la météo était sur le point de nous jouer un de ses mauvais tours hivernaux : trois jours plus tard, 50cm de neige recouvraient notre territoire, bloquant les routes et nous privant rapidement d'électricité et de téléphone. Le déblaiement au chasse-neige et au tractopelle était organisé de façon à rendre accessible au plus vite tous les villages de la commune. Ce qui fut globalement réalisé - les routes communales s'étant parfois avérées plus praticables que certaines départementales- même si, et je les prie de nous en excuser, certains ont pu avoir momentanément l'impression d'être oubliés. Notons au passage que les opérations auraient pu être un peu plus rapides si la lame de chasse neige droite commandée à l'automne avait été livrée ; nous l'attendons encore ! Je me dois de remercier tous ceux qui pendant ces heures difficiles ont participé à l'élan de solidarité, faisant circuler le groupe électrogène, maniant la tronçonneuse, ou ces agriculteurs déblayant un chemin en improvisant un chasse-neige avec un tracteur et une botte de paille. Mais le manque de courant se faisait rapidement sentir : plus de chauffage dans bien des maisons, par arrêt des convecteurs bien sûr, mais aussi des circulateurs et des allumages électriques des chaudières ; et rapidement, les centraux n'étant plus alimentés, le téléphone s'arrêtait à son tour. Celui de la mairie s'est d'ailleurs tu d'emblée, son standard ne fonctionnant pas sans électricité ; le groupe électrogène n'a pu y remédier, pas plus qu'il n'a suffi à faire tourner la chaudière et il a fallu fermer l'école.

Autre soucis majeur, celui de l'eau : entièrement alimenté par l'intermédiaire d'un surpresseur, le village du Monteil en fut privé dès le début. Le réservoir de Forgeas n'avait que quelques

Sommaire :

- la commune de St Dizier-Leyrenne va créer un réseau d'assainissement unitaire dans le bourg de Pommier
- Les haies et les arbres plantés en bordure des voies publiques doivent être taillés afin que leurs branches ne dépassent pas la limite de la propriété
- Mme AUMARECHAL, responsable du service de l'Éducation pour la Santé, viendra, le mercredi 14 février 2007 à 14 heures 30, salle de la mairie pour organiser la mise en place de l'"Atelier Équilibre" à St Dizier

jours d'autonomie avant de voir la moitié de la commune à son tour sans eau. EDF nous installera un groupe sur ce secteur, mais malgré nos appels répétés et les priorités affichées, le village du Monteil aura du attendre le rétablissement du réseau qui ne se fera que le samedi. Et ce n'est que le dimanche que toute la commune se verra réalimentée...

Aujourd'hui que la vie a repris un cours plus habituel, il nous appartient de tirer les enseignements de la crise : au niveau départemental où une réunion des maires va être organisée, qui je l'espère saura exiger un redémarrage accéléré du programme d'enfouissement des lignes. Mais aussi au niveau communal où nous devons améliorer encore notre capacité à faire face si semblable situation se reproduit. Toutes les suggestions (par écrit pour être efficace !) seront les bienvenues.

En attendant, espérant ne pas être une nouvelle fois contredit par les caprices du temps, permettez-moi de vous souhaiter à tous une bonne et heureuse année 2007.

Le Maire, Hervé GUILLAUMOT

INFORMATIONS

Liste des assistantes maternelles **agrées** disponibles pour garder les enfants de tous les âges.

Marie-Béatrice BOUEYRE , Martine BOURNAZEL,

Sandra COMBODON, Dominique DA SILVA,

Christian GEORGE, Patricia WERWAERDE



Recherche emploi d'aide ménagère ou autres. Paiement par chèque Emploi Service.

Mme Maryse PAROT au 05 55 64 39 03.

COURS D'INITIATION A L'INFORMATIQUE

**Les sessions dureront 1 h 15 et auront lieu
les mercredi & jeudi de 14 h à 15 h 15 et de 15h 30 à 16 h 45**

**Elles devraient concerner 2 personnes maximum par session
et seront dispensées par Daniel PETIT-COULAUD.**

Suivant l'expression des besoins, les sessions peuvent concerner les logiciels suivants:

- Windows XP SP2,- Internet (IE, Outlook, Outlook Express, Firefox, Mozilla, Recherche)- ADSL basé sur Livebox (Installation, WIFI, réseaux) - Word 2003 - Excel 2003 - PowerPoint 2003 - Publisher 2003 - Access 2003 - Autre (sur demande et si possible)

Inscriptions à la Mairie

AU CONSEIL MUNICIPAL

L'espace sport et

loisirs est un établissement construit en 1996 pouvant accueillir 205 personnes (effectif du public : 200 personnes + personnel : 5 personnes). Au début de sa création, la salle fut surtout utilisée par les associations pour l'organisation de thés dansants, de lotos, de soirées théâtrales, de repas et par les particuliers louant la salle, pour des mariages ou des anniversaires, au total une quinzaine de week-ends dans l'année. Aujourd'hui, les demandes de location sont bien plus importantes et se font souvent une année à l'avance. L'occupation de la salle se fait non seulement les week-ends (45 par an en moyenne) mais aussi en semaine puisque :

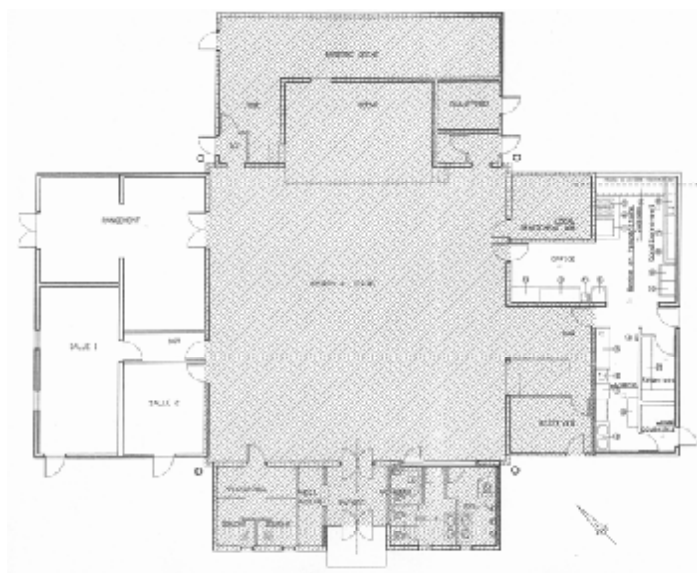
- Les associations organisent des activités sportives ou autres : tennis de table, gymnastique, bridge, danse, chorale. Chaque activité ayant un matériel spécifique quelquefois très encombrant. Les salles annexes (vestiaires, douches, coulisses) sont en permanence occupées et inutilisables.
- L'école y fait des après-midi théâtre, les fêtes de Noël et de fin d'année.
- Quant à la municipalité, elle utilise ce lieu comme salle de réunion et salle de réception.
- Les particuliers y organisent des mariages, des baptêmes, des anniversaires et des réveillons.

Souhaitant faire bénéficier les associations et habitants de la commune de locaux sûrs et agréables, nous envisageons cette année d'agrandir les dépendances afin de permettre la création de :

- Un local de rangement des tables et des chaises, des tables de bridge et de tennis de table, des équipements divers des associations,
- Deux salles de réunions accessibles par l'extérieur,
- Une cuisine.

Ces travaux peuvent prétendre à une subvention au titre de la D.G.E. 2007.

La commune pourrait envisager le financement de cette opération de la façon suivante :



Subvention D.G.E. demandée (40 % du montant H.T.)	51 756.00 €
Fonds propres	77 634.00 €
Montant des travaux H.T.	129 390.00 €
T.V.A. (19.6 %) éligible au FCTVA	25 360.44 €
Montant total des travaux T.T.C	154 750.44 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité des présents,

- souhaite demander une subvention au titre de la D.G.E. 2007 pour la réalisation de ce projet.
- accepte le financement prévu et par conséquent d'engager les finances de la commune au niveau de la part communale soit 77 634.00 €.

Modification des statuts du SIVON de Bourganeuf Royère Transfert de compétences

Monsieur le Maire indique que les statuts actuels du SIVOM de BOURGANEUF-ROYERE ont été adoptés en 1980. Ils doivent être mis à jour pour être en conformité avec la réglementation.

Le Maire présente donc au Conseil Municipal le projet de statuts ainsi que le règlement intérieur élaborés par la commission de révision des statuts du SIVOM.

Ces statuts ainsi que le règlement intérieur ont été adoptés par les membres du comité syndical le 04 septembre 2006.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le projet de statuts ainsi que le règlement intérieur établis et adoptés par le SIVOM de BOURGANEUF-ROYERE.

Décide de transférer les compétences suivantes du bloc 2, soit :

- Création de voies nouvelles,
- Réfection et amélioration des chemins ruraux empierrés.

Concernant la compétence collecte et traitement des déchets ménagers, le Maire rappelle que cette dernière a été transférée à la Communauté de Communes de BOURGANEUF-ROYERE. La commune n'a donc pas à se prononcer sur ce bloc.

Assainissement de Pommier

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que la commune de St Dizier-Leyrenne va créer un réseau d'assainissement unitaire dans le bourg de Pommier et réaliser une unité de traitement par filtre à sable (100 EH) et réaliser les travaux par appel d'offres ouvert avec une entreprise générale.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE), établi par la DDE 23, prévoit la réalisation des travaux en 2 lots qui correspondent au projet validé par la commune :

- Le lot 1 correspond à la réalisation des travaux du réseau,
- Le lot 2 correspond aux travaux de l'unité de traitement.

Désignation	Total
Lot 1 Réseau	148 986,00 €
Lot 2 Filtre à sable	79 765,20 €
Total HT	228 751,20 €
TVA 19.6%	44 835,23 €
Total TTC	273 586,43 €

Le montant des travaux comprend les tests sur réseau pour 6 860,26 € TTC

Financement de l'opération

Subvention Conseil Général (30 % du montant H.T.)	70 346,16 €
Agence de l'Eau Loire-Bretagne (15 % du montant plafonné du montant H.T.)	35 173,08 €
Fonds propres	128 967,96 €
Montant des travaux H.T	234 487,20 €
T.V.A. (19.6 %) éligible au FCTVA	45 959,49 €
Montant total des travaux T.T.C.	280 446,69 €

La dépense est inscrite au budget de la commune et les travaux sont programmés pour l'année 2007.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve la réalisation des travaux,
- décide de lancer la consultation des entreprises par appel d'offres ouvert,
- nomme la commission d'appel d'offres composé de Monsieur le Maire, trois conseillers titulaires :

M. PETIT Jean-Luc, M. SCAFONE Dominique, M. PRADAUDE Bernard.

Et trois conseillers en tant que suppléants :

M. LETANG Jacques, M. VIREVIALLE Robert, M. DURUDAUD Patrick

- autorise Monsieur- le Maire à

- consulter les bureaux spécialisés pour la réalisation des tests sur réseau eaux usées,

- consulter, si besoin est, les coordonnateurs SPS.

A l'issue des réunions de la commission d'appel d'offres, l'offre la mieux disante sera présentée au conseil municipal qui devra autoriser l'exécutif à signer le marché et les pièces de dépenses à intervenir.

La présence d'au moins deux entreprises sur le même chantier implique la présence d'un coordonnateur hygiène et sécurité sur le chantier (SPS) ; le choix et la rémunération du coordonnateur sont du ressort du Maître de l'Ouvrage. Il conviendra, après l'ouverture des plis du marché de travaux de juger de la nécessité ou non de nommer un coordonnateur SPS.

S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Le contexte réglementaire

L'eau étant devenu patrimoine commun, il est nécessaire de redonner au milieu naturel une eau traitée, dans le but de préserver la qualité des ressources et d'assurer la salubrité publique. Pour cela, la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a «demandé» aux communes ou aux Etablissement Publics à Coopération Intercommunale (communautés de communes et syndicats intercommunaux) de mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif avant le 31 décembre 2005. Ce service permet de vérifier la qualité du traitement des effluents issus d'un assainissement non collectif avant rejet dans l'environnement.

Qu'est-ce que le SPANC ?

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif a pour but de contrôler la conformité et le bon fonctionnement des installations individuelles.

Contrôler un assainissement ne veut pas dire sanctionner le particulier, mais vérifier que son assainissement remplit son rôle de traitement des effluents domestiques !

Le SPANC est un organisme de conseil sur les réhabilitations éventuelles à réaliser, sur l'entretien des ouvrages et sur la mise en place d'un nouveau dispositif.

Des réhabilitations seront tenues d'être effectuées en cas de pollutions accrues de l'environnement.

Les différents contrôles :

- **Contrôle de conception et d'implantation :** Il permet de vérifier le dimensionnement et la position de la future installation par rapport à l'habitation existante ou à construire. Le SPANC émet un avis en fonction des informations qui lui auront été transmises. Le particulier peut contacter le SPANC pour avoir des renseignements sur la filière à mettre en place. Le technicien se déplacera pour effectuer des tests de perméabilité ci besoin.

- **Contrôle de bonne exécution :**

Le technicien du SPANC visitera 2 ou 3 fois votre installation tout au long de sa mise en place afin de vérifier la conformité du matériel utilisé ainsi que le respect du projet et de la réglementation (arrêté du 6 mai 1996 et DTU 64.1). Un contrôle sera effectué obligatoirement avant remblaiement de tous les ouvrages. Un certificat de conformité sera remis au particulier à la fin des travaux.

- **Diagnostic de l'existant :**

Lors de cette visite, le technicien contrôle l'existence des installations, l'état des ouvrages et le bon fonctionnement de ces derniers.

- **Contrôle de bon fonctionnement :**

Il a pour but la vérification de l'état de l'installation, le bon écoulement des effluents et l'accumulation normale des matières sédimentées au fond la fosse.

Ces deux derniers contrôles seront effectués en même temps.

D'après le code des collectivités territoriales, ces contrôles donnent lieu à une redevance que doit payer le particulier :

- Contrôles d'implantation, de conception et de bonne exécution : 150 € par installation,
- Contrôles de bon fonctionnement et diagnostics de l'existant : 58 € tous les 10 ans.

La Communauté de Communes de Bourganeuf-Royère a semble-t-il la volonté de créer un SPANC intercommunal. Elle a demandé à plusieurs sociétés de faire une proposition de service.

Emondage des haies et élagage des arbres

Lors des circonstances exceptionnelles liées aux chutes de neige dans le département, il a été constaté que l'obligation d'élagage s'est avérée inégalement respectée.

Un rappel des règles applicables en matière d'élagage des arbres en bordure des voies communales, rurales et départementales apparaît donc nécessaire.

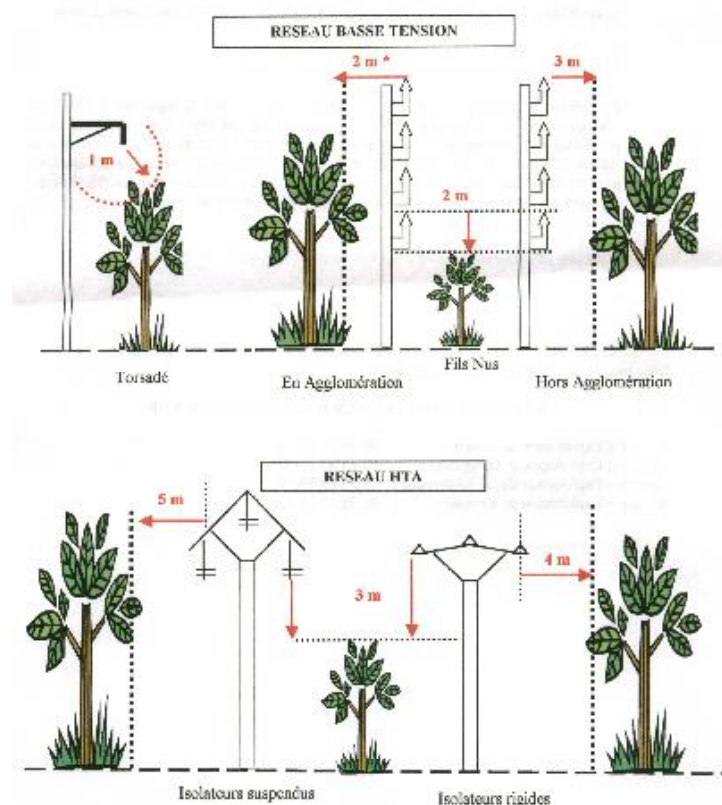
D'une façon générale, l'article R.116-2 du code de la voirie routière dispose que seront punis d'une amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe (1 500 euros, montant qui peut être porté à 3 000 euros en cas de récidive) ceux qui, en l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite de la voie communale.

Dans l'intérêt de la circulation et de la conservation du domaine routier, les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies communales **doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies**, et les haies conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie du côté où passe le public.

Aux termes de l'article L. 114-2 du code de la voirie routière, le maire est compétent pour établir des servitudes consistant en l'obligation de suppression des plantations gênantes pour les propriétés riveraines ou voisines des voies publiques, situées à proximité de croisements, virages ou points dangereux ou incommodes pour la circulation publique.

S'agissant de l'élagage des arbres en bordure des **voies communales et des voies rurales**, le maire dispose d'un pouvoir de police générale sur le fondement des articles L. 2212-1 et L.2212-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Aux abords des lignes électriques et téléphoniques



NOUVELLE CAMPAGNE DE PREVENTION DE LA CHUTE CHEZ LES PERSONNES DE PLUS DE 55 ANS

Madame AUMARECHAL, responsable du service de l'Éducation pour la Santé, viendra
le mercredi 14 février 2007 à 14 heures 30, salle de la mairie
pour organiser la mise en place de l'"Atelier Équilibre" à St Dizier Leyrenne.



RAPPEL : En France, un constat s'impose comme une évidence : la population vieillit. En effet, l'espérance de vie continue de s'allonger, en partie grâce aux progrès de la médecine. Mais que souhaite-t-on retirer de l'allongement de cette durée de vie ? Une vie sans incapacité, sans handicap.

Or, il faut savoir que la chute est la première cause, non seulement de handicap, mais de mortalité chez les plus de 65 ans.

Devant la gravité de ce risque, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie a retenu la prévention de la chute chez les personnes âgées comme l'un des thèmes majeurs de santé publique.

Des actions locales sont menées régulièrement en direction des personnes concernées par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie et les Comités Régionaux et Départementaux d'Éducation pour la Santé.

En Creuse, le plus vieux département d'Europe, cette priorité n'a pas échappé à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Guéret, qui a mis en œuvre une campagne de prévention de la chute qui se décline en deux axes :

Conseils pour l'adaptation de l'habitat, afin de permettre à la personne âgée de vivre dans un environnement où les risques de chutes liés à cette cause sont réduits.

Et surtout, sachant que chaque personne qui avance en âge ne demande pas mieux que de se prendre en charge, mise en place des "Ateliers Équilibre" : issus d'un projet pilote bourguignon, élaborés par les différents partenaires (C.H.U. de Dijon, Mutualité de la Côte d'Or, Direction Générale des Affaires Sanitaires et Sociales, Comité Français d'Éducation pour la santé), les "Ateliers Équilibre " s'implantent dans toute la France et à l'étranger. Leurs principaux objectifs sont les suivants :

- 1- Réassurer la stabilisation posturale et prévenir la perte d'équilibre (en effet, la fonction d'équilibration peut s'exercer et être améliorée à tout âge).
- 2- Diminuer l'impact psychologique de la chute en apprenant aux participants à se relever.
- 3- Favoriser les contacts sociaux des personnes âgées.

Un "Atelier Équilibre" comprend une séance de tests permettant d'adapter le programme à chaque personne, puis dix séances hebdomadaires collectives (maximum 15 personnes par ateliers) d'une heure à une heure trente d'exercices d'équilibration et enfin une nouvelle séance de tests pour mesurer les progrès de chacun.

Cette pratique s'adresse à toutes les personnes âgées de plus de 55 ans, sans limite d'âge maximale, puisqu'elle a pour but d'entretenir l'équilibration s'il n'y a pas de déficit, ou de restaurer les capacités si le besoin s'en fait sentir. Les exercices, toujours très ludiques, sont à la portée de tous ; le travail s'effectue souvent sous forme de jeux (ballons, cerceaux, légos...)

Venez nombreux vous informer mercredi 14 février 2007

à 14 heures 30, salle de la mairie !



Mercredi 29 novembre 2006, Madame le Consul de Pologne remet la croix des déportés polonais en Sibérie à M. Glowinski.



Malgré son émotion, toujours galant, Tadeusz remercie chaleureusement Madame Monika Biatecka.

Moment particulièrement émouvant pour Tadeusz Glowinski d'origine polonaise qui réside depuis maintenant douze ans au hameau de Bourdaleix sur la commune de Saint Dizier Leyrenne, puisqu'il recevait des mains même du Consul Général de la République de Pologne, Monika Biatecka, la croix des déportés polonais en Sibérie.

Cette médaille qui marque la reconnaissance des souffrances dont ont été victimes plusieurs centaines de milliers de polonais durant la Seconde Guerre Mondiale et le courage qu'ils ont eu, est décernée aux anciens déportés habitant leur pays, mais aussi, depuis l'entrée dans l'Europe de La Pologne, à ceux qui se sont installés hors des frontières.

Devant l'assistance composée de représentants des autorités militaires locales, de responsables d'associations, d'anciens combattants et de la résistance française, mais surtout d'amis et de ses enfants, Tadeusz Glowinski s'est remémoré de nombreux souvenirs sur cette période difficile de sa vie, et dont le consul a tenu à rappeler les grandes étapes. Avant que la chorale de Saint Dizier n'entame l'hymne européen, au côté de conseillers et d'adjoints, le maire de Saint Dizier Leyrenne, Hervé GUILLAUMOT, a retracé la vie de Tadeusz.

Originaire de Slonim, Tadeusz Glowinski a subi en 1940 alors qu'il avait à peine treize ans la déportation de Staline en Sibérie. Contraint de s'occuper de troupeaux de moutons au sein d'un Kolkhoze il y restera deux ans avant d'intégrer de force les troupes qui devaient affronter les allemands. Il se voit alors partir pour l'Afrique du Nord en passant par l'Iran. En Palestine, reconnu trop jeune pour combattre, il intègre l'Académie militaire polonaise. La guerre prenant fin, démobilisé il s'installe en Angleterre en 1947 pour éviter la politique brutale de Staline et les maltraitances de l'Armée Rouge qui continuent alors dans son pays après le retrait des Nazis.

En Angleterre son «statut» lui permet de rentrer à l'Université où il poursuit des études d'ingénierie en génie civil et bâtiment. Après s'être marié en 1952 à une irlandaise, Patricia, qu'il a rencontré lorsqu'il était étudiant, il participe à la construction des plus prestigieux édifices, ce qui lui permettra de voyager dans de nombreux pays.

Lors de ses vacances en France passées en Aquitaine, notre région qu'il traverse alors le séduit. Une fois à la retraite, c'est en Creuse qu'il est revenu s'installer. Aujourd'hui à 77 ans, il fait tout pour garder la forme en pratiquant de nombreuses activités, quant il ne joue pas avec ses 5 petits enfants, puisque 3 de ses 4 enfants vivent comme lui en France.

Article de M. Jean-Luc Lefaire correspondant du populaire.



Son épouse Patricia, ses enfants, M. le Maire, Mme le Consul, Messieurs les représentants des anciens combattants, M. le commandant de gendarmerie entoure l'heureux récipiendaire qui avait tenu à ce que cet hommage lui soit rendu à St Dizier Leyrenne. Ensuite, M. le Maire, Hervé Guillaumot, a convié les personnes venues assister à cette émouvante cérémonie à un apéritif.



Les mamans des majorettes nous ont offert un french cancan d'enfer !



Les pompiers en plein exercice...

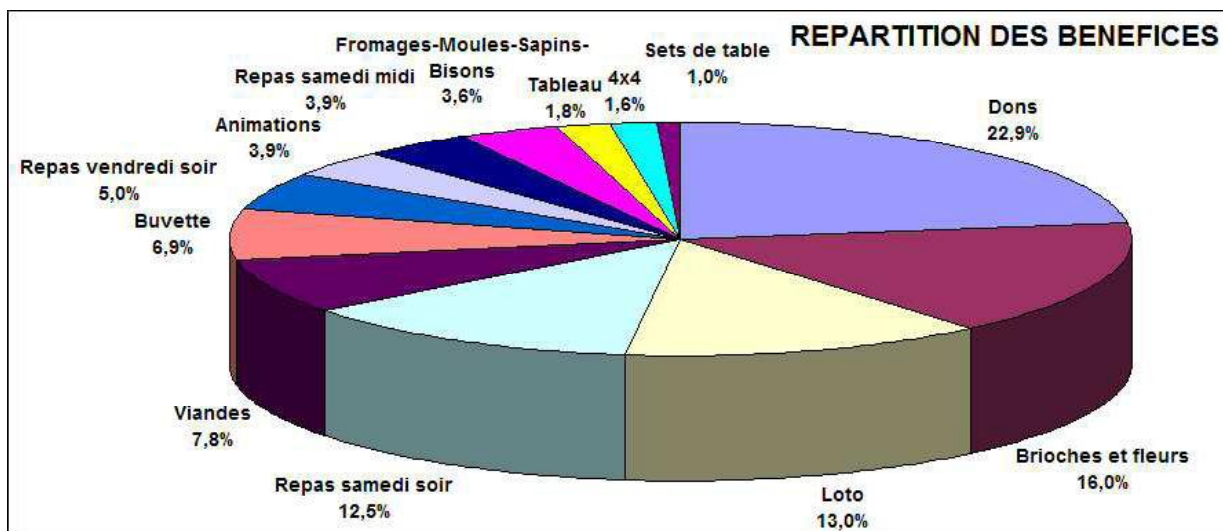


Tous les bénévoles qui ont animé, tenu les stands et la buvette ont été ravis que leurs efforts soient récompensés par la mobilisation des habitants de St Dizier et des alentours.

Le mardi 20 février, à 19 heures, salle de la mairie

tous ceux qui ont œuvré pour que ces journées soient une réussite se retrouveront pour un pot de l'amitié.

BILAN FINANCIER TELETHON 2006									
Activités	Dépenses			Recettes			Bilan		
	Somme Espèces	Somme Chèques	Total	Somme Espèces	Somme Chèques	Total	Somme Espèces	Somme Chèques	Total
Dons	-	-	-	107,20	1 902,00	2 009,20	107,20	1 902,00	2 009,20
Brioche et fleurs	1 458,20	-	1 458,20	2 742,69	115,00	2 857,69	1 284,49	115,00	1 399,49
Fromages-Moules-Sapins-Bisons	480,00	-	480,00	589,78	209,80	799,58	109,78	209,80	319,58
Repas samedi soir	-	-	-	545,00	555,00	1 100,00	545,00	555,00	1 100,00
Viandes	2 040,40	-	2 040,40	741,15	1 980,61	2 721,76	- 1 299,25	1 980,61	681,36
Buvette	811,58	-	811,58	1 361,17	52,60	1 413,77	549,59	52,60	602,19
Loto	756,90	-	756,90	1 370,00	530,00	1 900,00	613,10	530,00	1 143,10
Animations	-	-	-	346,10	-	346,10	346,10	-	346,10
Repas vendredi soir	-	-	-	385,20	53,00	438,20	385,20	53,00	438,20
Repas samedi midi	-	-	-	285,00	60,00	345,00	285,00	60,00	345,00
4x4	-	-	-	144,00	-	144,00	144,00	-	144,00
Sets de table	50,00	-	50,00	134,00	-	134,00	84,00	-	84,00
Tableau	-	-	-	160,00	-	160,00	160,00	-	160,00
Divers	96,00	-	96,00	-	-	-	- 96,00	-	96,00
TOTAL	5 693,08	-	5 693,08	8 911,29	5 458,01	14 369,30	3 218,21	5 458,01	8 676,22



NOUVEAU à ST DIZIER LEYRENNE

Tous les jeudis soirs à 20 h 30

Venez apprendre la

DANSE COUNTRY EN LIGNE

et partager un moment de convivialité.

La Country Line Dance vient à vous,
alors venez bouger vos santiags

à la salle des fêtes

La Creuse Country Line Dance
se fera un plaisir de vous accueillir

Cours pour débutants

Pour tous renseignements vous pouvez contacter
Mme Anne LIXIER au 05 55 64 45 65

TENNIS CLUB DE LA LEYRENNE

11 11 11

Les tarifs des licences de TENNIS ont été reconduits dans leur intégralité pour la saison 2007. Ils comprennent la licence, assurance et accès au court sans limitation.

- Individuel adulte à partir de 18 ans = 36 euros
- Un enfant = 18 euros
- A partir du 2^{ème} enfant = 12 euros
- Couple adulte(une licence chacun) = 60 euros
- Passeport familial (parents-enfants) = 75 euros
- Forfait à la semaine = 25 euros
- Forfait à l'heure = 3 euros par personne
- Licenciés extérieurs adultes = 22 euros, enfants = 16 euros
- Pour jouer en nocturne l'été se procurer le jeton = 1 euro en prenant la clé

Les clés sont gérées par les mêmes personnes que pour la saison écoulée.

État civil

Mariage

Jean, Daniel BERGER et Jeanne, Marie LETANG

Le 21 décembre 2006

Félicitations et meilleurs vœux de bonheur.

Naissance

Léa, Alice GUERRIER née le 6 janvier 2007

Félicitations aux heureux parents et meilleurs vœux au bébé.

Décès

Monsieur Gaston REDON (60 ans)

Madame Germaine COULAUD veuve GOUMY (83 ans)

Madame Emilienne, Valentine CHASSAING veuve DELAHAYE (86 ans)

*M. le Maire et les conseillers municipaux adressent leurs
sincères condoléances aux familles.*

Pensée...

Toute société qui prétend assurer aux hommes la liberté doit commencer par leur garantir l'existence.

Léon BLUM